CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, Rue Canal.

No. 8— —No. 1
8:50 p m. Dép Nile-Orléans Ar. 8:05 a m
6:45 p m. Ar Baton-Rouge Dép. 5:10 a m
6:50 p m. Dép Baton-Rouge Ar. 5:05 a m
10:50 p m. Dép Angola Dép. 3:15 a m
1:37 a m. Dép Mansura Dép. 12:13 a m
3:49 a m. Ar Alexandria Dép. 11:05 p m
3:59 a m. Dép Alexandria Ar. 10:55 p m
4:15 a m. Dép Aloha Dép. 9:41 p m
7:59 a m. Ar Shreveport Dép. 5:54 p m
No. 6— —No. 5
6:55 a m. Dép Nile-Orléans Ar. 7:05 p m
9:55 a m. Ar Baton-Rouge Dép. 4:05 p m
10:00 a m. Dép Baton-Rouge Ar. 4:00 p m
12:01 p m. Ar Angola Dép. 2:05 p m

Louisville et Nashville

Au Pied de la Rue du Canal.

ARRIVEE

New York and Nouvelle Orléans Limited ..... 7:30 a m
Washington et New-York malle ..... 8:55 p m
Birmingham et Cincinnati..... 7:15 a m
Asheville Express ..... 8:55 p m
Louisville et Cincinnati ..... 8:55 p m
Pensacola et Jacksonville .... 7:15 a m
Mobile Accommodation ..... 11:50 a m
Montgomery Accommodation.. 7:00 p m
Ocean Springs Accommodation 5:45 p m
(Tous les jours excepté dimanche.)
Dimanche et mercredi Gulf Coast Excursion ..... 8:05 p m

DEPART

New York and Nouvelle Orléans Limited ..... 9:25 p m
Washington et New-York malle ..... 8:30 a m
Birmingham et Cincinnati..... 9:50 p m
Asheville Express ..... 8:30 a m
Louisville et Cincinnati ..... 9:50 p m
Pensacola et Jacksonville .... 5:15 p m
Mobile Accommodation ..... 6:45 a m
Montgomery Accommodation.. 11:20 a m
Ocean Springs Accommodation 3:05 p m
Gulf Coast Accommodation.... 3:05 p m
(Tous les jours excepté dimanche.)
Dimanche et mercredi Gulf Coast Excursion ..... 7:30 a m

Illinois Central

DEPART

Panama Limited Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati ..... 8:30 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati ..... 8:05 p m
Local Mail ..... 6:10 a m
Northern Express ..... 3:00 p m
McComb Accommodation ..... 5:40 p m
The Merry Widow ..... 3:00 a m

ARRIVEE

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati ..... 8.55 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati..... 10:45 a m
Local Mail ..... 4:00 p m
Northern Express ..... 9:10 a m
McComb Accommodation ..... 8:45 a m
The Merry Widow ..... 10:20 p m

Yazoo et Mississippi Valley

DEPART

Delta Express ..... 7:15 a m
Memphis Fast Express ..... 9:55 p m
Bayou Sara, Woodville Passenger ..... 4:15 p m
Excursion du dimanche ..... 8:05 a m

ARRIVEE

Delta Express ..... 5:40 p m
Memphis Fast Express ..... 8:35 a m
Bayou Sara, Woodville Passenger ..... 9:30 a m
Excursion du dimanche ..... 9:00 p m

Southern Pacific Company

Station Union.

DEPART

Texas Local, pour Houston et stations int. ..... 6:45 a m
Sunset Limited pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie ..... 11:00 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et int. ..... 11:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations int. ..... 3:05 p m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas 6:00 p m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, Californie et points int. ..... 11:30 p m

ARRIVEE

Texas Local, pour Houston et stations int. ..... 5:25 p m
Sunset Limited pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie..... 8:50 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et int. ..... 7:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations int. ..... 11:40 a m
Texas Limited, pour Houston Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas 3:50 a m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso Californie et points int. ..... 6:45 p m

Texas and Pacific

DEPART.

Texas Express ..... 6:35 a m
Texas-Colorado Limited, Alexandria ,Shreveport, Dallas, Fort Worth et El Paso..... 12:30 p m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie ..... 12:30 p m
Torras Local ..... 4:25 p m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport, N. Texas.. 7:00 p m

ARRIVEE.

Texas Express ..... 7:50 p m
Texas-Colorado Limited, Alexandria ,Shreveport, Dallas, Fort Worth et El Paso..... 8:55 p m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie ..... 8:55 a m
Torras Local ..... 11:45 a m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport, N. Texas... 5:35 p m

N. O., T. and M. R. R.
Frisco Lines.

Station Terminus, Rue Canal.

Départ.		Arrivée.
7:10 p m....	Nlle-Orléans	8:50 a m
9:45 p m....	Baton-Rouge	6:20 a m
5:05 a m.....	Beaumont	10:55 p m
7:35 a m.....	Houston	7:20 p m
6:10 p m...	Corpus Christi ..	10:05 a m

Arrivée. Départ
12:15 a m.... Brownsville .... 3:30 a m
"THE GULF COAST SPECIAL."

Départ.		Arrivée.
3:10 p m....	Baton-Rouge	5:10 a m

Arrivée. Départ
3:10 p m.... Nlle-Orléans .... 5:10 a m
5:10 a m..... Beaumont ..... 10:15 p m
7:45 a m..... Houston ..... 7:40 p m
9:25 a m Galveston Santa Fé 4:00 p m
"THE HOUSTON DAYLIGHT."

Départ.		Arrivée.
3:30 a m....	Nlle-Orléans	9:00 p m
12:10 a m....	Baton-Rouge	7:05 p m
7:05 p m.....	Beaumont	11:10 a m
10:30 p m.....	Houston	7:00 a m

New Orleans Great Northern Railroad

Station Terminus, Rue Canal.

DEPART

Tous les jours Excepté Dimanche
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire ..... 6:50 a m
Folsom, Columbia, Tylertown Bogalusa et intermédiaire... 4:15 p m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire... 7:35 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire... 6:00 p m

Excursions des dimanches.

Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et int. ..... 7:35 a m

ARRIVEE

Tous les Jours Excepté Dimanche
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et int..... 5:50 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire... 8:50 a m

Dimanche Seulement

Jackson, Columbia, Tylertown Bogalusa et intermédiaire... 8:05 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire... 10:05 a m

Excursions des dimanches.

Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et int. ..... 3:05 p m

New Orleans Southern and Grand Isle Railway.

DEPART.

Tous les jours, excepté samedi et dimanche ..... 4:00 p m
Tous les jours, excepté dimanche ..... 8:05 a m
Samedi et dimanche..... 5:30 p m
Excursion du dimanche seulement ..... 7:05 a m

ARRIVEE.

Tous les jours, excepté samedi et dimanche ..... 9:45 a m
Tous les jours, excepté dimanche ..... 7:25 p m
Samedi et dimanche..... 5:45 a m
Excursion du dimanche seulement ..... 7:35 p m

Queen et Crescent.

Station Terminus, Rue Canal.

DEPART

New York et Washington..... 7:30 a m
Cincinnati et Asheville..... 7:30 a m
St. Louis et Chicago..... 4:15 p m
Cincinnati et Asheville..... 8:05 a m
St. Louis et Chicago..... 8:00 a m
Meridian Accommodation..... 5:10 a m
Meridian Local ..... 4:45 p m
Hattiesburg Local .....
Excursion du Dimanche
Carriere et points int..... 7:30 a m

ARRIVEE

New York et Washington..... 9:10 a m
Cincinnati et Asheville..... 9:40 a m
St. Louis et Chicago..... 9:10 a m
Cincinnati et Asheville..... 8:35 a m
St. Louis et Chicago..... 8:35 p m
Meridian Accommodation ..... 4:10 p m
Meridian Local .....
Hattiesburg Local ..... 8:10 a m
Excursion du dimanche.
Carriere et points int..... 7:20 p m

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de George Cron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,035 — Division B — Attendu que Mme Angeline Pannisano, veuve de George Cron, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de George Cron, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
G. G. KRONENBERGER, Avocat.
oct—17,21,26

Succession de Thomas J. Nolan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 95,985 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Maurice Picheloup, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
F. A. MIDDLETON, Avocat.
oct—17,21,26

Succession de John H. Clarke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,365 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Thomas R. Douglas, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GEO. C. H. KERNION.
WM. J. FORMENTO, Avocats.
oct—16,20,25

Succession de Mme Mary Probst de Pedagos.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,196 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Emanuel L. Weil, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOS. LAUTENSCHLAEGER, Avocat.
oct—13,19,24

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,904 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte d'Albania Plantation pour le mois de septembre, 1914, présenté par Geo. W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, JR., Avocat.
oct—15,19,24

Succession de Mme Stella L. Dwyer, Epouse d'E. F. Henriques.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orléans — No. 100,918 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Edouard F. Henriques, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. F. PLETTENBERGER, Avocat.
oct—6,10,15

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D — No. 107,219 — Dans le procès des mineurs John F. McCormick, et al.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, No. 107,129, dans le procès des mineurs John F. McCormick, et al., le dit ordre daté et signé le 10 octobre 1914, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncieres, No. 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 19 novembre 1914, la propriété foncière d'après inventaire au dossier du procès et décrite comme suit:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, en l'Ilet borné par les rues Magazine, Old Magazine, St. Mary et Felicité, désigné par les Nos. cinq et six sur un plan attaché à un acte devant W. J. Castell, ancien notaire, le 12 août 1870. Les dits lots se touchent et mesurent chaque 15 pieds, 9 pouces face à la rue Magazine, 18 pieds, 11 pouces et 3 lignes face à la rue Old Magazine par les profondeurs suivantes à savoir: 81 pieds, 6 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté du lot No. cinq touchant au lot No. quatre, et 91 pieds, 11 pouces et 7½ lignes sur la ligne de division entre les lots Nos. cinq et six et 102 pieds, 5 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté du lot No. six près la rue St. Mary. Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques à deux étages pour magasins et résidence portant les numéros municipaux 1810-12 rue Magazine.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et pour reste si il y en a un l'acheteur devra fournir un ou des billets à ordre et endossés par lui ou eux, si plus d'un acheteur, et datés de la date de l'adjudication, et payables un an après date avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la ou leurs dates jusqu'à complet paiement et assurés par le lien du vendeur et une hypothèque spéciale sur la dite propriété. L'acte ou actes de vente comporteront les sécurités usuelles et devra être passé devant Charles G. Rebentisch, notaire, aux frais du ou des acheteurs. Les taxes pour l'année 1914 devant être payés par eux. Le ou les acheteurs devront déposer 10 pour cent (sans intérêt ou pénalité) du prix d'achat et au moment de l'adjudication à

Encanteur,
820 rue Commune.
MM. RICE & MONTGOMERY, Avocats.
oct—18,25 nov—1,8,15,19

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Philip Maurice et sa Femme. — No. 102,415 — Division B, Cour Civile de District.

COTTAGE SIMPLE EN RETRAIT, NO. 1125 RUE MARIGNY, MESURANT 26' 8"x130' MESURE ANGLAISE.

AUX ENCHERES, JEUDI, 19 NOVEMBRE 1914, A MIDI.

En vertu d'un ordre rendu en cour ouverte le 8 octobre 1914, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B de la dite cour, je vendrai aux enchères publiques, le JEUDI, 19 novembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., dans le Troisième District de cette ville en l'Ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Villeré et Robertson, et est désigné par le No. 2 sur un plan de N. Rilieux, daté du 3 septembre 1836, et déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire, et mesure en mesure anglaise, 26 pieds, 8 pouces face à la rue Marigny par 130 pieds de profondeur.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur au moment de l'adjudication devra déposer dix pour cent du prix d'achat et aura à payer les taxes de l'Etat et de la ville pour 1914, ainsi que l'acte de vente devant Bus. Rouen, notaire.

CHARLES ROTH,
Encanteur, No. 604 Place Commerciale.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
oct—18,25 nov—1,8,15,19

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double en retrait, 2401-2403 rue Constance, angle Première

Le JEUDI, 5 Novembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

SUCCESSION DE EDWIN A. CLARK

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, No. 109,435, Division B.

Le JEUDI, 5 novembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et exécution d'un ordre daté et signé le 22 septembre 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, moi, Ernest A. Carrere, vendrai aux enchères publiques la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, en l'Ilet No. 56, borné par les rues Constance, Marengo, Première et Deuxième, mesurant vingt-huit pieds face à la rue Constance, par une profondeur et face à la rue Première de cent pieds, et forme le coin des rues Constance et Première, mesure américaine, et les améliorations sont connues comme Nos. 2401-2403 rue Constance, et comprend, un cottage double en bois ardoisé, deux étages, 6 chambres, office, hangar, eau et gaz, loyers $13 chaque coté.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, le solde à un et deux ans, les payements étant assurés par les vendeurs par des notes lien avec un intérêt de 8 pour cent par an et avec toutes les sécurités usuelles. L'acte de vente devant être passé devant Fred Zengel, notaire. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, à compte sur la vente.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
oct 4 11 18 25—nov 1 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary Wagner Lacomb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,041 — Division E — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur publique, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Wagner Lacomb, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de faire savoir dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition, et pourquoi la description et l'évaluation de la propriété de cette succession ne seraient pas approuvées et homologuées.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
oct—18,22,27

Succession de Mme Madeleine Haderman, veuve en premier mariage d'Etienne Larose, et veuve en second mariage de Jean Coig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,781 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Victor Léon Bernard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
OSCAR SCHREIBER, Avocat.
oct—18,22,27

Succession de Victor J. Botto.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 109,186 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Victor J. Botto, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. C. FRIEDRICHS.
HAROLD A. MOISE, Avocats.
oct—18,22,27

Succession de Thomas Oliver Meaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,621 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le compte final présenté par Mme Mary Randolph, épouse de Joseph G. Kent, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. PRESTON, Avocat.
oct—11,15,20

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Barber Asphalt Co. vs. Victoria Chapman, Femme de Raymond Chapman, et le dit Raymond Chapman devant autoriser sa dite femme.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 65,535 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en face de l'entrée principale, de la Bâtisse de la Nouvelle Cour, dans la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 14 novembre 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No. 7 en l'Ilet No. 246, borné par les rues Fern, Hickory, Cohn et Short, et mesurant trente pieds face à la rue Fern, par cent sept pieds, six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité pour la paroisse de la Nouvelle Orléans.
E. J. THILBORGER,
Avocat pour le demandeur.
oct—13,19,26,31 nov—7,14

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Deuxième District, portant le numéro municipal 2630 rue Dumaine, entre les rues Broad et Dorgenois.

Paul Chretien vs. Mme Joséphine Johnson, Femme de Adam McDowell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,502 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 novembre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme lot No. 16 en l'Ilet No. 340, borné par les rues Broad, Dumaine, Dorgenois et St. Ann, d'après un plan par John F. Brown, voyer, en date du 12 janvier 1885, déposé en l'étude de W. I. Hodgson, encanteur, et un croquis duquel est attaché à un acte de vente passé devant Samuel Flower, ancien notaire en cette ville, le 14 juillet 1885; le dit lot mesure trente et un pieds, trois pouces et cinq lignes face à la rue Dumaine par cent soixante deux pieds, onze pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant de l'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
ANTHONY J. BOSSI,
Avocat pour le demandeur.
oct—9,10,16,23,30 nov—6,11,12

AVIS AUX CREANCIERS

A. D. Kern Printing Co. vs. General Business Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,812 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le receveur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
oct—4,11,18

VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partition.

Cottage simple en bois, No. 3063 rue St. Ann, angle de la rue Lopez.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur; bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, 29 octobre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 9 avril 1914 et signé le 16 avril 1914 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, dans le procès de Marie Celima Cureau, veuve de John B. Lutenbacher, et als., vs. Théodore Claude Lutenbacher, et als., No. 101,621, la propriété suivante décrite à savoir:

Le joli cottage en bois, No. 3063 rue St. Ann, coin de la rue Lopez, en retrait du trottoir, se composant de cinq chambres, sur un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y dépendent ou appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'Ilet No. 414, borné par les rues St. Ann, Lopez, Salcedo et Dumaine, désigné par le No. 22 et formant le coin des rues St. Ann et Lopez, et mesurant vingt neuf pieds, une ligne face à la rue St. Anne, par cent pieds de profondeur et face à la rue Lopez, entre lignes égales parallèles d'après un plan par L. H. Braunn, architecte.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur aura à payer les taxes dues et exigibles en 1914 en sus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent au comptant seront exigés de l'acquéreur au moment de l'adjudication. Les loyers seront passés à l'acheteur à partir du jour ou l'acte de vente sera signé Acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, au frais de l'acheteur.

M. D. DIMITRY, Avocat.
sept—27 oct—4,11,18,25,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier et Troisième District consistant en un magasin et une résidence, sur une rue pavée.

Succession de Robert Mogel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,945 — Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur; bureau, No. 339 rue Carondelet — JEUDI, 22 octobre 1914, à midi, au bureau des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 15 septembre 1914 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, en remplacement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement en vacances dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y dépendent ou appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, en l'Ilet borné par les rues Liberté, Canope, Euphrosine, désigné comme lot No. 2 sur un plan par Geo. F. Danbar, voyer, daté du 18 avril 1846, déposé comme plan No. 2 en l'étude de John S. Holland, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine, 27 pieds, 6 pouces face à la rue Liberté, par une profondeur, et face, à la rue Calliope de 112 pieds, formant le coin des rues Liberté et Calliope. Ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent. La succession a un intérêt sur la dite propriété de la moitié de sa valeur, le propriétaire de l'autre moitié a consenti à vendre sa part d'intérêt avec celle de la succession, pour que la propriété soit vendue en entier.

2. Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, en l'Ilet borné par les rues Claiborne, Français, Robertson et Touro, désigné par les Nos. 1 et 2 et mesurant comme suit: Lot un, 30 pieds face à la rue Claiborne, par 98 pieds, en profondeur, entre lignes egales parallèles. Lot deux, 29 pieds, 8 pouces et 4 lignes face à la rue Claiborne, par 98 pieds de profondeur sur le côté de la rue Touro ou Union, sur la ligne qui le divise du lot un; sur le côté de la rue Français le dit lot a une première profondeur de 32 pieds, d'ou il se rétrecit à angles droits 7 pieds, 10 pouces et a alors une profondeur de 66 pieds sur le derrière ou il a une largeur de 21 pieds, 10 pouces et 4 lignes. Les améliorations comprennent un cottage en bois de un étage simple, No. 2022 rue Nord Claiborne, et d'autres bâtisses et une grande cour qui est utilisée comme dépôt de bois et charbons. Les deux lots seront vendus ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, l'acquéreur devra déposer 10 pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication, et devra également payer pour tous les certificats et actes de vente, ainsi que les taxes pour 1914, les acheteurs, au cas ou ils ne paieraient pas le tout comptant, devront donner un billet à ordre à un an, qui sera assuré par une hypothèque avec les clauses usuelles de sécurité, avec 8 pour cent d'intérêt par an à compter de la date de l'adjudication et pour le montant du reste de la somme, jusqu'à complet paiement; les actes de vente de la dite propriété devront être passés devant John Wagner, notaire. L'acquéreur aura droit à percevoir les loyers à dater du jour ou sera signé l'acte de vente.

DART, KERNAN & DART,
MERRICH, GENSLERS & SCHWARZ,
Avocats.
sept—20,27 oct—4,11,18,22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry Denegre.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No. 109,902 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Albert J. Moton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FELIX J. PUIG, Avocat.
oct—13,17,22

Succession de Joseph J. Pujol.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,871 — Division D — Attendu que Alexander Pujol a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Joseph J. Pujol, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il se serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL Greffier.
JAMES O'CONNOR, Avocat.
oct—10,14,19

Succession de William P. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,986 — Division B — Attendu que The Hibernia Bank & Trust Company a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William P. Brown, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de la propriété de cette succession ne seraient pas approuvées et homologuées.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FARRAR, JONAS, GOLDSBOROUGH & GOLDBERG, Avocats.
oct—15,19,24

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Marcella Beach.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E. — No. 109,615.

Cottage Double Nos. 2317-19 rue Deuxième, aux enchères à la Bourse des Propriétés Foncières, à midi, le JEUDI 5 novembre 1914.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No. 109,615, succession de Marcella Beach, le dit ordre date et signé le 28 septembre 1914, et envoyé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai aux enchères publiques le JEUDI 5 novembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres, 311, rue Baronne, la propriété immuable, décrite dans l'inventaire au dossier, dans la cause ci-dessus intitulée, décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Livaudais, actuellement le Quatrième District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Deuxième, Howard, Première et Liberté, et désigné par le No. 5 sur un plan tracé par C. A. Hedin, voyer, le 20 octobre 1819, et déposé pour références en l'étude de H. B. Cenas, notaire, lequel dit lot mesure 30 pieds face à la rue Deuxième par 126 pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions: La moitié ou plus comptant, et le reste à un an de crédit, le dit crédit devant être reconnu par des billets à l'ordre de l'acheteur et endossés par lui, et rapportant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement, et assuré par une hypothèque avec lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec le contrat de non aliénando et les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'intérêt pour l'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'ac